

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 1576

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 655 de Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 2 BIS

Modifier ainsi le deuxième alinéa :

1° Substituer aux mots :

« toutes les causes d' »

les mots :

« l' » ;

2° Supprimer le mot :

« notamment comportementales et environnementales, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'infertilité touche un couple sur huit en France. Autant dire qu'il est temps que cette question soit saisie à bras le corps par nos politiques publiques.

S'il est intéressant de mettre en place une politique pour lutter contre les causes de l'infertilité, il est également primordial de s'attaquer à l'infertilité en tant que telle pour apporter des réponses à la souffrance des couples.

C'est le sens de cet amendement.